



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-109

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre septembre**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-sept septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Dominique CHARVOLIN

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 7

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mmes Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Martine MORELLON, MM. Jean-François PERRAUD, Mmes Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

M. Lionel BRUNEL donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET
M. Erwan LE SAUX donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
Mme Pascale MILLOT donne pouvoir à Mme Catherine STARON
Mme Claire REBOUL donne pouvoir à M. Jérôme CROZET
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

M. Grégory NOWAK

Publiée le 30 septembre 2024

Objet : Réalisation et financement des travaux d'aménagement d'un plateau traversant – Rue Louis Vernay/RD 114 à Vourles

Vu le rapport établi par M. Jean-Louis Gergaud :

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon souhaite aménager un plateau surélevé sur la RD 114, rue Louis Vernay à Vourles.

S'agissant d'un aménagement de sécurité sur une voie départementale en agglomération, ces travaux relèvent de la Communauté de Communes par délégation du Département du Rhône.

Les travaux délégués par le Département consistent en :

- L'aménagement d'un plateau traversant conforme aux recommandations du guide CERTU relatif aux « coussins et plateaux » de juillet 2010 ;
- La reprise des traversées piétonnes et trottoirs.

Une convention doit être conclue entre la CCVG et le Département pour permettre de définir les modalités de réalisation et de financement des travaux de cet aménagement.

Le montant des travaux est estimé à 12 251 € HT (15 314 € TTC), il sera intégralement pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la convention avec le Département qui définit les modalités de réalisation et de financement des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur la rue Louis Vernay (RD 114) en traversée d'agglomération de Vourles ;

AUTORISE la signature de Madame la Présidente, ainsi que tous les actes et pièces y afférents ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget

Extrait certifié conforme,

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)